

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

18 juin 2021

Etaient présents : Mesdames Dreveau, Mercier, Sterlin, Ténart

Messieurs Cayez, Chocart, Clamageran, Dehove, Detrey, Guidet, Hoffmann, Louvet, Mutel, Ponnou Delaffon

Etait absents et excusé : Mme Artigas, (Donne pouvoir à M. Dehove),

Secrétaire de séance : Mme Martis

Après approbation du compte-rendu de la précédente réunion,

ORDRE DU JOUR :

- **FINANCES**
 - Don Agriculteur
- **SPORT**
 - City stade
- **COMMISSIONS ARC**
 - Retour Commission
- **POINTS DIVERS**
 - Elections Régionales et Départementales
 - Acquisition terrain
 - Fête Nationale

FINANCES

Don

Monsieur le Maire propose d'accepter le Don de M. Monnet d'un montant de 560.00 € pour l'occupation temporaire de terres appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Don de M. Monnet.

SPORT

City Stade

Monsieur le Maire a proposé à M. Martinache de fermer à 21h00 le City Stade après ses cours. Ce dernier a accepté. Néanmoins, durant les week-ends et les jours absences M. Martinache, il sera nécessaire de

trouver une solution. Chacun des membres du Conseil Municipal réfléchit à une solution et une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

COMMISSIONS ARC

Certaines Commissions n'ont pas eu lieu et aucun retour n'a pu être fait.

POINTS DIVERS

Elections Départementales et Régionales

M. le Maire a fait le point sur le planning de chacun le jour des élections.

Les membres sont conviés à participer à l'installation de la salle des sports samedi à 17h00.

Expertise MAM

Monsieur le Maire propose d'engager un expert pour faire le constat des différents points sur les disfonctionnements rencontrés par les assistantes maternelles.

Un tarif est estimé entre 1 500 et 2 000 € pour la totalité de l'expertise.

Acquisition « Terrain »

Monsieur le Maire a reçu un administré qui souhaitait faire l'acquisition d'une partie d'un terrain appartenant à la commune.

Après réflexion avec les membres du Conseil Municipal, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Fête nationale

Sous réserve de la météo,

Le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux auront lieu le mercredi 13 juillet 2021 à l'Espace Georges Lambert dans le respect des règles sanitaires.

Les horaires seront précisés sur le panneau d'affichage dont l'application est téléchargeable sur les portables (centolive)

Le jeudi 14 juillet 2021, il est proposé un pique-nique sur le terrain de sport face à la piscine. Chacun apporte son repas. La mairie offrira un apéritif.

Mme TENART

- Informe le Conseil Municipal que les fleurs de la mairie ont été livrées par l'entreprise Degauchy.

M. DEHOVE

- Informe le Conseil Municipal qu'un devis pour le streetworkout a été reçu. Nous en attendons un autre. Il faudra trouver un emplacement pour installer la structure.
- Propose qu'au sujet de « Oise 2024 », la mairie pourrait retransmettre certains événements des J.O.

M. GUIDET

- Explique que la Commission Finances de Lachelle s'est réunie le 27 mai. Une analyse sur 5 mois a été faite et il a été question de discuter des perspectives à venir. La prochaine Commission est prévue le 07 juillet à 18h00 en mairie.
- Explique que lors de la dernière Commission Scolaire, il a été constaté une augmentation de la fréquentation des services périscolaire et que ceux-ci sont donc tous renouvelés pour la rentrée 2021-2022.

Au niveau de la garderie du matin, il reste nécessaire de garder deux encadrants.

La Commission attend les directives, pour la rentrée prochaine, concernant les règles sanitaires liées au COVID pour l'organisation de la restauration scolaire.

Il a été décidé de garder le même prestataire de restauration scolaire.

La loi EGAlim, promulguée le 30 octobre 2018, prévoit en effet l'introduction de 20% de produit Bio en restauration collective à partir du 1^{er} janvier 2022. Notre prestataire envisage de proposer deux repas bio complets par semaine.

- Annonce que la remise des dictionnaires aux CM2 est prévue le 1^{er} juillet à 18h30 en Mairie à l'extérieur.
- Explique que la fréquentation de l'école est en augmentation. Il est prévu d'accueillir 96 élèves à la prochaine rentrée scolaire. La livraison de la nouvelle classe est prévue pour la rentrée 2022-2023. Dans l'attente, des nouveaux aménagements sont nécessaires pour l'accueil des élèves, notamment l'agrandissement du dortoir. Le directeur de l'école déménagera son bureau dans la salle périscolaire pour laisser l'espace à des lits. Plusieurs solutions sont à l'étude concernant l'espace dédié à l'accueil de la garderie.
- Suite à un incident survenu avec un administré de Lachelle et à sa demande, souhaite qu'un rappel soit fait à l'ensemble de la population sur la loi sur la déclaration obligatoire à faire en mairie concernant les chiens dits dangereux. (1^{ère} et 2^{ème} catégorie).

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13996.do

Mme DREVEAU

- Propose de trouver un lieu de repli le jour de la remise des dictionnaires en cas de pluie

M. HOFFMANN

- Demande à chaque membre du Conseil Municipal de faire parvenir du contenu pour le site afin de faire des tests et une présentation à l'ensemble du Conseil avant de le finaliser.

M. CAYEZ

- Informe qu'il a eu des retours de certains administrés déçus de la propreté du village. Un stagiaire est prévu en renfort.

M. DETREY

- Revient sur la distribution des sacs et demande que les palettes soient plus accessibles. Il précise que c'était un bon moment et remercie certains membres du Conseil Municipal de leur présence imprévue.

M. CLAMAGERAN

- Fait remarquer que Lachelle a été cité dans les journaux pour différents faits notamment celui des vols de câbles. M. Le Maire rappelle que malheureusement c'est un évènement indépendant de notre volonté et qu'il est impossible de palier à ce problème.
- Précise que des agriculteurs ne respectent pas la charte d'engagement sur les produits phytosanitaires.

M. LOUVET

- Informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un jeune diplômé d'un CAP boulangerie qui souhaite reprendre le fournil.
Il a été suggéré de le mettre en relation avec M. Neveux actuellement propriétaire de la machine à pain.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

X LOUVET

